

LE PSYCHOLOGUE CLINICIEN AU CANADA

UNE AIDE PRÉCIEUSE

La Section de psychologie clinique/The Section on Clinical Psychology

Société canadienne de psychologie/Canadian Psychological Association

Dans ce texte, vous trouverez des renseignements sur la psychologie clinique, la formation exigée pour devenir psychologue clinicien et les types de services et activités reliés à la psychologie clinique (p. ex., traitements, recherche et enseignement).

Qu'est-ce que la psychologie clinique?

La psychologie est une discipline scientifique regroupant plusieurs secteurs d'application dont la psychologie clinique. La psychologie clinique, quant à elle, est un champ d'activités qui s'intéresse au fonctionnement de l'être humain, notamment aux problèmes qu'il vit et à leurs solutions. Elle fait aussi la promotion de son bien-être physique, mental et social. Les psychologues cliniciens peuvent avoir différents profils de formation et œuvrer dans des domaines de compétence variés.

Que font les psychologues cliniciens?

Les psychologues cliniciens exercent de nombreuses activités et traitent de nombreux problèmes humains notamment, les problèmes de dépression, d'anxiété et de stress, les principaux troubles mentaux, les difficultés d'apprentissage, les problèmes reliés à l'abus de drogues et de substances, les problèmes conjugaux et relationnels, ainsi que les problèmes découlant d'agressions physiques et sexuelles. Ils peuvent se pencher sur des problèmes de santé physique et mentale. Les services des psychologues cliniciens sont dispensés tant aux adultes, (y compris les personnes âgées) qu'aux enfants, adolescents, couples, familles, groupes et débutent en général par une évaluation psychologique (souvent à l'aide de tests standardisés). Les psychologues cliniciens sont aussi amenés à agir à titre de consultants auprès d'autres professionnels (ex.: médecins, infirmières, enseignants, travailleurs sociaux, ergothérapeutes, etc.) ou d'organismes offrant des programmes destinés à des groupes particuliers (p. ex., programmes de vie autonome dans la collectivité, programmes d'apprentissage pour personnes handicapées, cliniques de gestion de la douleur). L'enseignement et la recherche sont aussi au nombre des activités qu'ils exercent. Par ailleurs, la plupart des psychologues cliniciens limitent leur pratique à des populations spécifiques (enfants, adultes). Il est donc important de demander au psychologue contacté des précisions sur sa formation, son domaine de compétence et de pratique.

L'évaluation à laquelle procède le psychologue clinicien comporte une entrevue approfondie avec le client et, s'il y a lieu, avec d'autres personnes significatives (famille ou autres). Cette évaluation aura pour but de répondre à des questions concernant la nature et la sévérité du problème présenté, de même que sur les facteurs ayant contribué à sa survenue. À cette fin, le psychologue utilisera souvent différentes mesures standardisées en psychologie (questionnaires, tests) pour ajouter aux informations cliniques. Lors de cette période d'évaluation, les questions habituellement abordées viseront à diagnostiquer un problème psychologique, à déterminer la nature et l'étendue des traumatismes émotionnels ou intellectuels survenus à la suite d'une blessure ou d'un stress ou encore à déceler les points forts et les ressources des individus et de leur milieu social. Le psychologue communiquera à son client les résultats de l'évaluation et tiendra compte de ses observations. Plusieurs approches psychothérapeutiques existent dans le domaine des traitements offerts par les psychologues. Les principales approches thérapeutiques sont les suivantes: comportementale, cognitive, interpersonnelle, familiale et psycho-dynamique. Les traitements psychologiques peuvent viser la diminution de la détresse et des symptômes liés à un trouble psychologique, l'amélioration des capacités d'adaptation et de fonctionnement de l'individu et la promotion de modes de vie sains.

Quelle formation faut-il pour être psychologue clinicien?

Le psychologue clinicien doit être agréé auprès de l'organisme de réglementation provincial de psychologie de la province où il pratique pour avoir droit au titre de psychologue et pour exercer dans cette province. Chacune des provinces a son propre organisme de réglementation; le terme Collège fait fréquemment partie du nom de cet organisme. Par contre, au Québec, il s'agit de l'Ordre des psychologues du Québec. Pour y être agréé comme psychologue, celui-ci devra détenir au moins un diplôme de Baccalauréat et de Maîtrise en psychologie. Par ailleurs, un grand nombre de psychologues ont poursuivi leur formation et détiennent un diplôme de Doctorat en psychologie (Ph.D. ou Psy.D.). Les organismes de réglementation provinciaux sont établis en vertu de dispositions législatives provinciales et ont pour but la protection du public. Ces organismes régissent l'admission des psychologues dans la profession, élaborent des normes de pratique, évaluent les plaintes et prennent au besoin des mesures disciplinaires à l'endroit des psychologues.

Par ailleurs, dans plusieurs provinces, il existe aussi une association de psychologues distincte, ayant elle, pour mandat le support à ses membres et la promotion de la profession. Finalement, un autre regroupement de psychologues a été créé récemment, réunissant les psychologues ayant la formation et l'expérience requises pour offrir des services de santé. Il s'agit du Répertoire canadien des psychologues offrant des services de santé (RCPSS).

Les psychologues cliniciens sont des psychologues agréés ayant complété une formation spécialisée dans le cadre d'un programme d'études graduées en psychologie clinique, dispensé par un établissement universitaire. La formation graduée (après le diplôme de Baccalauréat) s'étend habituellement sur une période allant de deux ans (pour le diplôme de Maîtrise) à six ans (diplômes de Maîtrise et Doctorat combinés) et comporte un large éventail de cours, de travaux de recherche et d'activités de formation pratique. Par ailleurs, la plupart des programmes de psychologie clinique prévoient maintenant un internat d'une année complète à la fin du programme de formation doctorale. De plus, les organismes de réglementation provinciaux exigent, en général, une période de pratique supervisée à la suite du stage avant d'accorder le titre de psychologue agréé.

Comment prendre contact avec un psychologue clinicien?

Les psychologues cliniciens œuvrent généralement dans des établissements publics ou offrent des services en pratique privée. Les établissements publics incluent les hôpitaux, les cliniques, les centres de promotion de la santé mentale, les établissements correctionnels, les écoles et les universités.

Dans les établissements publics, les psychologues cliniciens se retrouvent habituellement au sein de départements ou de divisions voués à la psychologie. En communiquant directement avec le département ou la division de psychologie de ces établissements, vous pourrez savoir à qui vous adresser pour consulter un psychologue clinicien. Les médecins de famille et les médecins spécialistes connaissent aussi souvent très bien les ressources institutionnelles offrant des services en psychologie clinique. Les associations provinciales de psychologues peuvent aussi vous renseigner.

Quant aux psychologues en pratique privée, ils peuvent annoncer leurs services dans les pages jaunes de l'annuaire du téléphone. Les médecins de famille, les amis ou les membres de la famille peuvent souvent vous recommander des psychologues cliniciens en pratique privée. Les honoraires de consultation n'étant pas couverts par le régime provincial de santé, ceux-ci doivent être payés directement par le client ou par son assurance privée. Il est indiqué de vérifier la protection que vous offre votre régime d'assurance médicale complémentaire à cet égard (ex. la Croix Bleue).

Lors de vos démarches en vue de recevoir des services de psychologie clinique, n'hésitez pas à poser des questions et à choisir un psychologue qui réponde à vos besoins.

Protection du public

À l'instar de tous les psychologues agréés, les psychologues cliniciens doivent adhérer et se conformer au Code de déontologie établi par l'organisme de

réglementation provincial auquel ils sont liés. Le Code de déontologie est constitué des principes directeurs visant à protéger les droits juridiques et le bien-être personnel des clients; il a donc pour but la protection du public. Si le client croit que le psychologue lui offrant des services a eu une conduite contraire à l'éthique ou qu'il a fait preuve d'incompétence, il a le droit de déposer une plainte. L'organisme de réglementation provincial fera alors enquête. D'autre part, cet organisme pourra aussi assister le client qui voudra s'assurer que le thérapeute qu'il a contacté est un psychologue clinicien agréé, en lui confirmant s'il y est enregistré. Une telle démarche s'avère nécessaire compte tenu du très large éventail de services de thérapies offerts à la population et d'autre part, du fait que les intervenants offrant ces services ne soient pas tous agréés par une association professionnelle. Les noms et adresses des organismes de réglementation se trouvent dans les pages jaunes de l'annuaire téléphonique. Les numéros de téléphone de ces organismes sont donnés ci-dessous à titre d'information.

Organismes de réglementation de psychologie du Canada

- College of Alberta Psychologists (403) 424-5070 (www.collegeofpsychologists.ab.ca)
- College of Psychologists of British Columbia (604) 736-6164
- Association des psychologues du Manitoba (204) 487-0784
- Collège des psychologues du Nouveau-Brunswick (506) 459-1994
- Newfoundland Board of Examiners in Psychology (709) 579-6313 (<http://pws.PRSERV.net/nbep>)
- Registrar of Psychologists, North West Territories (403) 920-8058
- Nova Scotia Board of Examiners in Psychology (902) 423-2238 (www.ns.sympatico.ca/nbep)
- Ordre des psychologues de l'Ontario (416) 961-8817 (www.cpo.on.ca)
- Psychologists Registration Board of Prince Edward Island (902) 566-0307
- Ordre des psychologues du Québec (514) 738-1881
- Saskatchewan College of Psychologists (306) 352-1699 (www.skcp.ca)
- Registration of Psychologists in the Nunavut Territory (867) 982-7668

Pour plus de renseignements

SOCIÉTÉ CANADIENNE DE PSYCHOLOGIE/
CANADIAN PSYCHOLOGICAL ASSOCIATION (613) 237-2144 (www.cpa.ca)

RÉPERTOIRE CANADIEN DES PSYCHOLOGUES OFFRANT DES SERVICES DE SANTÉ/
CANADIAN REGISTER OF HEALTH SERVICE PROVIDERS IN PSYCHOLOGY
(613) 562-0900 (www.crhsp.ca)